DU TERRAIN AU PARTAGE D'EXPÉRIENCE INTERSERVICES : EXEMPLE D'UNE FATOX

Dr Benoît ATGÉ
Médecin coordonnateur – Ahi33 – Bordeaux

Sophie BALHADERE
Chargée de mission toxicologie – Ahi33 – Bordeaux

Emilie BUSSY
Technicienne en prévention du risque chimique – Ahi33 – Bordeaux

Roméo CANESTRO
Ingénieur en prévention du risque chimique – Ahi33 – Bordeaux

Alexandra GUILLE
Infirmière en Santé au travail – Ahi33 – Bordeaux

Dr Cynthia SCIAUX
Médecin du travail – Ahi33 – Bordeaux

1. Aide à l'évaluation des risques : les médicaments anticancéreux

L'utilisation croissante des médicaments anticancéreux (MAC) constitue un enjeu important de Santé au travail dans les établissements de soins. Si ces médicaments sont indispensables à la prise en charge des patients, certains présentent des propriétés cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Les professionnels peuvent être exposés non seulement lors de la préparation et de l'administration des traitements, mais également lors de leur transport, du nettoyage du matériel, de la gestion des déchets ou encore au contact de patients traités. Les agents de services hospitaliers, aides-soignants, médecins, kinésithérapeutes et autres personnels indirectement impliqués peuvent ainsi être concernés, même en l'absence de manipulation directe des produits.

Dans ce contexte, les Services de Prévention et de Santé au Travail, et notamment les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI), jouent un rôle central dans la démarche de prévention. Leur mission ne doit pas se limiter à la surveillance médicale individuelle : elle s'inscrit dans une approche collective d'évaluation et de maîtrise des expositions professionnelles. Le médecin du travail et son équipe peuvent contribuer au repérage des situations exposantes, à l'identification des catégories professionnelles concernées, à l'analyse des procédés et des mesures de prévention existantes, ainsi qu'à la sensibilisation et à la formation des salariés

2. L'intérêt de la biométrologie

C'est précisément dans cette perspective que la biométrologie, ou surveillance biologique de l'exposition professionnelle (SBEP), présente un intérêt majeur. Elle consiste à rechercher dans des matrices biologiques, notamment les urines, le médicament ou certains de ses métabolites, afin d'objectiver l'exposition du travailleur.

Contrairement aux mesures atmosphériques ou aux prélèvements surfaciques, cette approche intègre l'ensemble des voies d'exposition et permet ainsi une évaluation plus globale de l'exposition individuelle. Elle peut être associée aux prélèvements de surface, qui permettent d'identifier les sources et les voies de contamination dans l'environnement professionnel.

Ainsi, la biométrologie ne doit pas être considérée comme un outil de surveillance individuelle isolé, mais comme un indicateur intégré à une stratégie globale de prévention, associant analyse des postes, mesures environnementales, organisation du travail, équipements de protection, formation et suivi médical. Elle permet aux Services de Santé au travail de passer d'une évaluation essentiellement qualitative à une approche objectivée par des données biologiques, susceptibles de guider les actions correctives et d'en vérifier l'efficacité.

3. L'action de l'Ahi33

Entre 2018 et 2025, des échantillons d'urine ont été recueillis auprès de professionnels de santé volontaires (médecins, infirmiers, aides-soignants, agents de service hospitalier, préparateurs en pharmacie, pharmaciens et coursiers) impliqués dans la réception, la préparation, le transport, l'administration de MAC et/ou la prise en charge des patients traités ou de leurs excrétas.

Les prélèvements ont été analysés à l'aide de méthodes de dosage de haute sensibilité développées au Centre hospitalier universitaire de Bordeaux (CHU de Bordeaux) pour détecter des traces (ng/L) de huit MAC (cyclophosphamide, ifosfamide, méthotrexate, métabolite du 5-fluorouracile, épirubicine, doxorubicine, daunorubicine et étoposide).

Les données d'exposition au poste ont été recueillies à l'aide d'un questionnaire (nombre de préparations ou de patients traités, port d'équipements de protection individuelle (EPI), etc.).

Au total, 271 prélèvements ont été recueillis dans huit établissements de santé. Au moins une contamination par des MAC a été retrouvée dans chaque établissement.
La contamination concerne particulièrement les équipes de soins (17 %, n = 29/169), notamment les infirmiers (24 %, n = 24/99) et les médecins (18 %, n = 3/17). On retrouve moins de contaminations dans les pharmacies (4 %, n = 6/102), où peu de contaminations sont liées à la préparation des MAC (8 %, n = 6/73).

Les principaux facteurs contribuant à cette contamination seraient le nombre élevé de patients à prendre en charge, l'utilisation de gants inappropriés et le manque de formation.

En parallèle, une évaluation de la contamination surfacique a été menée pour identifier les sources d'exposition et proposer des mesures de prévention.

Des soignants ont été sensibilisés à l'aide d'un escape game conçu par notre SPSTI, contribuant à une baisse des contaminations des infirmières entre 2022 et 2024.

Ces résultats soulignent l'impact de la prévention et la nécessité de poursuivre l'accompagnement des professionnels exposés aux MAC.

4. La problématique de la cascade des projets en prévention

La politique de Santé au travail en France repose aujourd'hui sur une superposition de niveaux de programmation et d'acteurs : Plan Santé au Travail (PST), Plan Régional Santé au Travail (PRST), projets de Service des SPSTI, mais également plans des branches professionnelles, initiatives des organismes de prévention et actions développées localement par des SPSTI.

Cette organisation en cascade traduit la volonté d'adapter la prévention aux différents niveaux de décision et aux réalités des territoires. Elle pose aussi une difficulté concernant la visibilité des actions et donc un risque de redondance des groupes de projets, des actions et des livrables au travers du territoire.

Deux acteurs peuvent aujourd'hui développer des actions proches sans mutualiser leurs outils, leurs données ou leurs compétences, tandis que des équipes de terrain peuvent être sollicitées par plusieurs programmes poursuivant des objectifs voisins, mais avec des calendriers, des indicateurs et des modalités de suivi différents.

Dans un contexte de multiplication des projets en Santé au travail, la création d'une plateforme de déclaration et de référencement des projets constituerait un outil structurant pour renforcer la cohérence, la lisibilité et l'efficacité de l'action collective.

En septembre 2025, Présanse a lancé un recensement des projets en toxicologie des SPSTI. Dans ce cadre, notre action d'évaluation de l'exposition aux MAC par la SBEP a été déclarée au travers d'une Fiche Action en Toxicologie (FATox) dans le but de faire connaître sa méthodologie, de mettre en commun ses résultats et ses conclusions, et de mettre à disposition les outils ludiques créés.

Le résultat global du recensement des projets et le contact des porteurs de projets sont disponibles sur la plateforme Interstis de Présanse.

En fonction des projets, les porteurs peuvent également demander un appui méthodologique auprès du groupe de travail Action Scientifique en Milieu de Travail (ASMT) Toxicologie de Présanse.

5. Conclusion

En conclusion, l'implication des SPSTI dans l'évaluation de l'exposition professionnelle aux MAC constitue un levier pour objectiver les situations à risque, identifier les professionnels concernés et apprécier l'efficacité réelle des mesures de prévention.

La SBEP permet notamment de dépasser une approche théorique du risque et d'apporter des données concrètes sur l'exposition des salariés.

Dans ce contexte, la mutualisation des projets entre SPSTI apparaît particulièrement pertinente pour partager les méthodologies et les livrables, produire des données comparables et capitaliser sur les expériences.

Ainsi, plutôt que de multiplier des initiatives isolées, la mise en commun des projets permettrait de construire une démarche collective, durable et reproductible, au bénéfice de la protection des travailleurs.

Pour contacter l'auteur de cette communication : benoit.atge@ahi33.org